



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CAPSO mène une action forte en direction des familles pour l'accueil de la petite enfance sur les 53 communes qui la composent.

Le développement d'un service petite enfance est en effet un atout majeur à l'attractivité du territoire et reflète notre volonté de développer des services de proximité aux usagers.

Aux côtés de nos partenaires que sont le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, un travail important de coordination est engagé avec les agents de la petite enfance et les assistants maternels pour offrir un service de qualité à toutes les familles.

Notre agglomération, souhaitant répondre aux mieux aux attentes de chaque famille, favorise la diversité des modes d'accueil : accueil collectif, accueil individuel ou à domicile. Ce service permet aux parents de confier sereinement leurs enfants en favorisant leur épanouissement et leurs premiers apprentissages accompagnés par des professionnels formés.

Vous habitez dans l'agglomération ou souhaitez vous y installer, vous trouverez au sein de ce guide les coordonnées du Relais Petite Enfance, véritable service de proximité à destination des parents, qui saura vous guider et vous proposer des solutions adaptées. Vous y trouverez également la description des modes d'accueil, les prestations offertes dans les structures collectives et enfin les aides proposées par nos partenaires.

Bonne lecture à tous.

François DECOSTER

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Florence WOZNY

Conseillère déléguée à la Petite <mark>Enfance</mark> de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Sommaire

P.4	Les offres d'accueil sur le territoire
P.10	Où se renseigner ?
P.14	Les infos pratiques
P.18	Les tarifs
P.19	Lieu d'animation enfants-parents
P.2O	Les partenaires

Les offres d'accueil sur le territoire

Vous avez un enfant de moins de 4 ans et vous recherchez un mode d'accueil ? la CAPSO met à votre disposition 7 structures d'accueil et vous propose dans ses structures collectives un accueil à l'heure, la demi-journée ou la journée de façon régulière ou occasionnelle.



ACCUEIL COLLECTIF

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Les structures collectives sont des espaces de vie spécialement conçus pour le bien-être et l'éveil de l'enfant. Il v est accueilli à partir de 2 mois et demi (après les 10 semaines du congé maternité légal) jusqu'à la fin du mois anniversaire de ses 4 ans.

UN PERSONNEL QUALIFIÉ

Chaque structure est encadrée par une équipe de professionnel(le)s de la petite enfance (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultrices, auxiliaires de crèche, agents techniques). S'appuyant sur un projet éducatif et social, l'équipe aide l'enfant à s'épanouir au sein du groupe tout en respectant son propre rythme.

L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Les enfants peuvent être accueillis jusqu'à la date anniversaire de leurs 6 ans sur dérogation et avis médical en fonction de leur handicap et selon la possibilité des structures. Chaque handicap étant unique, une rencontre sera organisée avec la directrice, le médecin réfèrent de l'établissement et les parents pour établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).





STRUCTURE ITINÉRANTE



À PARTIR DE QUEL ÂGE ?

Accueil à partir de 2 mois et demi (après les 10 semaines du congé maternité légal)

L'ALIMENTATION

Les repas sont fournis, ils sont réalisés par un prestataire spécialisé dans l'alimentation du tout petit. Cette alimentation répond aux besoins de l'enfant en fonction de son âge, elle est diversifiée et lui permet la découverte des goûts et des saveurs. Le prestataire est invité à intégrer des produits issus de l'agriculture biologique et à favoriser les producteurs locaux (circuits courts)

I F MATÉRIFI

Chaque multi-accueil est équipé de mobilier et de matériel éducatif spécialement adaptés aux besoins des jeunes enfants et répondant aux exigences de sécurité. Les couches et l'ensemble du matériel de puériculture sont fournis par les structures.

LA BIENVEILLANCE

Les professionnels sont sensibilisés, par le biais de formations, à la prévention des « douces violences ». Chaque enfant est accueilli pris en charge en fonction de son histoire, sa culture, son rythme de vie dans un climat de sécurité physique et affective.

I A PÉDAGOGIE

Le tout petit enfant est encouragé dans ses apprentissages et dans l'acquisition de son autonomie. Diverses activités lui sont proposées tout au long de la journée, elles lui permettent de découvrir par lui-même en lui laissant une liberté de choix et de mouvement. Il est invité à vivre des expériences multiples et riches à travers le jeu favorisant ainsi le développement harmonieux de ses facultés (pédagogies Montessori et Pikler-Lockzi,)

LE PARTENARIAT

Afin de proposer aux enfants un large éventail d'activités d'éveil, des partenariats sont établis avec les services culturels de la CAPSO (Conservatoire à rayonnement départemental, Bibliothèque, Ecole d'Art), des associations sportives ou culturelles ou des bénévoles (ex: sensibilisation à la langue anglaise).

ACCUEIL INDIVIDUEL

Les Assistant(e)s Maternel(le)s

Le territoire comporte également un réseau d'environ 900 assistant(e)s maternel(le)s. Ces professionnels sont indépendants, ils travaillent à leur domicile ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM) et sont employés et rémunérés par les parents. L'accueil chez un assistant maternel est familial et individuel, néanmoins, le Relais Petite Enfance propose aux assistants maternels des temps d'animation collectifs permettant la socialisation des enfants



La garde à domicile

Il s'agit d'une personne embauchée au domicile des familles. Les parents peuvent employer directement une personne ou recourir aux services d'associations spécialisées dans ce domaine.

Adresses & coordonnées des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Multi-accueil d'Aire-sur-la-Lys

Adresse: rue du nouveau quai 62120 Aire-sur-la-Lys

Mail: pe-airesurlalys@ca-pso.fr

Tél: 03 74 18 21 01 Nombre de places: 36 Horaires: 7h30 à 18h30 Ouvert du lundi au vendredi

Multi-accueil itinérant Roul'boutchou

Adresse: rue du nouveau quai 62120 Aire-sur-la-Lys Mail: bebebus@ca-pso.fr Tél: 06 87 96 80 82 Nombre de places: 10 Spécificités d'accueil: Accueil sur les communes de Ecques, Mametz, Racquinghem

3 Multi-accueil d'Arques

Adresse : rue de Sète 62510 Arques

Mail: pe-arques@ca-pso.fr **Tél:** 03 74 18 20 50

Nombre de places : 20 Horaires : 8h à 18h

Ouvert du lundi au vendredi

4 Multi-accueil La forêt enchantée

Adresse : 67, rue du Ganspette 62910 Éperlecques

Mail: pe-eperlecques@ca-pso.fr

Tél: 03 74 18 21 40 Nombre de places: 20 Horaires: 7h30 à 18h30 Ouvert du lundi au vendredi

Multi-accueil Méli-mélodie

Adresse: Rue Bizet 62219 Longuenesse

Mail: pe-longuenesse@ca-pso.fr

Tél: 03 74 18 21 52 Nombre de places: 30 Horaires: 7h30 à 18h30 Ouvert du lundi au vendredi

6 Multi-accueil Croque'lune

Horaires: 8h à 18h

Adresse: 1, rue de l'Abbé Carlier 62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem Mail: pe-stmartin@ca-pso.fr

Tél: 03 74 18 21 19 **Nombre de places:** 16

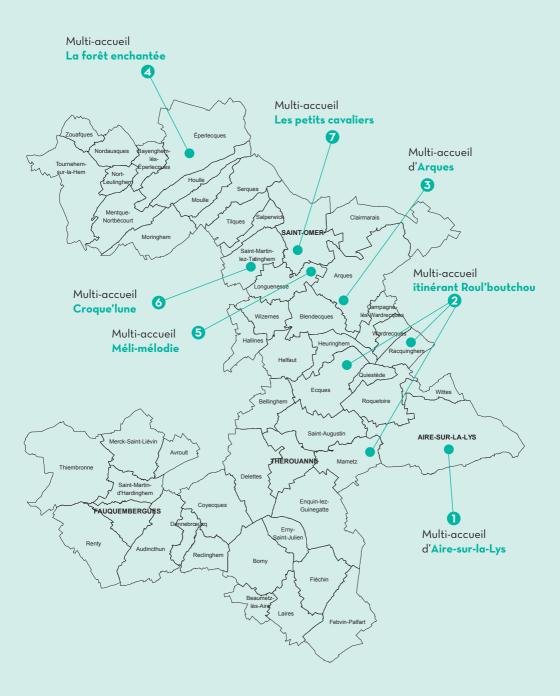
Ouvert du lundi au vendredi

Multi-accueil Les petits cavaliers

Adresse: 5, rue Claudine Darras 62500 Saint-Omer

Mail: pe-stomer@ca-pso.fr

Tél: 03 74 18 21 30 Nombre de places: 25 Horaires: 7h30 à 18h30 Ouvert du lundi au vendredi



Où se renseigner ?

Premier lieu de proximité, le Relais Petite Enfance est présent sur tout le territoire. Des permanences sont à votre disposition sur 7 sites en fonction de votre lieu d'habitation.





Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite enfance vous donne toutes les informations qui vous seront utiles :

- → Pour rechercher un mode d'accueil
- ▶ Pour votre statut de parent-employeur :
- ≥ Les déclarations à Pajemploi, les aides financières...

COMMUNE D'HABITATION	RELAIS PETITE ENFANCE	COMMUNE D'HABITATION	RELAIS PETITE ENFANCE	
Arques	Arques	Mametz	Aire-sur-la-Lys	
Aire-sur-la-Lys	Aire-sur-la-Lys	Mentque-Norbécourt	Eperlecques	
Audincthun	Fauquembergues	Merck-Saint-Liévin	Fauquembergues	
Avroult		Moringhem	St-Martin-lez-Tatingher	
Bayenghem-les-Eperlecques	Eperlecques	Moulle	7	
Beaumetz-lès-Aire	Fauquembergues	Nordausques	Eperlecques	
Bellinghem	Aire-sur-la-Lys	Nort-Leulinghem	7	
Blendecques	Arques	Quiestède	Aire-sur-la-Lys	
Bomy	Fauquembergues	Racquinghem		
Campagne-lès-Wardrecques	Arques	Reclinghem	Fauquembergues	
Clairmarais		Renty		
Coyecques	Fauquembergues	Roquetoire	Aire-sur-la-Lys	
Delettes	Aire-sur-la-Lys	Saint-Augustin		
Dennebroeucq	Fauquembergues	St-Martin-lez-Tatinghem	St-Martin-lez-Tatinghe	
Ecques	Aire-sur-la-Lys	St-Martin-d'Hardinghem	Fauquembergues	
Enquin-lès-Guinegatte	Fauquembergues	Saint-Omer	Saint-Omer	
Eperlecques	Eperlecques	Salperwick	perwick St-Martin-lez-Tatingher	
Erny-Saint-Julien		Serques		
Fauquembergues		Thérouanne	Aire-sur-la-Lys	
Febvin-Palfart	Fauquembergues	Thiembronne	Fauquembergues	
Fléchin		Tilques	St-Martin-lez-Tatinghe	
Hallines	Longuenesse	Tournehem-sur-la-Hem	Eperlecques	
Helfaut	Arques	Wardrecques	Arques	
Heuringhem	Aire-sur-la-Lys	Wittes	Aire-sur-la-Lys	
Houlle	Houlle St-Martin-lez-Tatinghem			
Laires	Fauquembergues	Wizernes	Longuenesse	
Longuenesse	Longuenesse	Zouafques	Eperlecques	

Adresses & coordonnées des sites du Relais Petite Enfance

Site d'Aire-sur-la-Lys

Adresse: rue du nouveau quai

62120 Aire-sur-la-Lys

Mail: rpe-airesurlalys@ca-pso.fr

Tél: O3.74.18.21.O3 / O6 88 O3 25 99

Site d'Arques

Adresse : rue de Sète

62510 Arques

Tél: 03 74 18 20 54

Mail: rpe-arques@ca-pso.fr

Site d'Éperlecques

Adresse : 5, la Place 62910 Eperlecques

Mail: rpe-eperlecques@ca-pso.fr

Tél: 07 72 34 67 79

Site de Nordausques

Adresse: 99, rue de la mairie

62890 Nordausques

Mail: rpe-eperlecques@ca-pso.fr

Tél: 07 72 34 67 79

Site de Fauquembergues

Adresse: Maison des Services Publics 23, rue Jonnart 62560 Fauquembergues Mail: rpe-fauquembergues@ca-pso.fr

Tél: 03 74 18 22 18

≥ Site d'Enquin-lez-Guinegatte

Adresse : 4, rue des écoles 62145 Enquin-lez-Guinegatte

Tél: O3 21 88 17 37

≥ Site de Longuenesse

Adresse: rue Bizet 62219 Longuenesse

Mail: rpe-longuenesse@ca-pso.fr Tél: 03 74 18 21 58 / 06 79 54 90 42

y Site de Saint-Martin-lez-Tatinghem

Adresse: 1 rue de l'Abbé Carlier 62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem Mail: rpe-stmartin@ca-pso.fr

Tél: O3 74 18 21 28 / O7 57 O7 67 99

≥ Site de Saint-Omer

Adresse: 5 rue Claudine Darras

62500 Saint-Omer

Mail: rpe-stomer@ca-pso.fr

Tél: 03 74 18 21 36



Les infos pratiques



Pré-inscriptions en multi-accueil

Les fiches de pré-inscription sont à retirer sur place auprès de la directrice qui vous donnera les premières informations utiles. Il n'y a pas de critères d'attribution des places, toutefois la priorité sera donnée aux familles domiciliées sur le territoire de la CAPSO. L'inscription définitive sera confirmée au plus tard deux mois avant la date demandée.

Recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Le Relais Petite Enfance est à votre écoute pour vous orienter et vous fournir la liste des assistants maternels. Vous pourrez également être informés sur le contrat d'accueil, le contrat de travail, les droits, les devoirs des parents-employeurs et les aides financières (CAF, Conseil Régional, crédit d'impôt).

La période d'adaptation

Quel que soit le mode de garde choisi, il est préférable de prévoir une période d'adaptation pendant laquelle votre enfant s'habituera progressivement à un nouvel environnement. Cette période, plus ou moins longue en fonction des réactions de l'enfant est à programmer au moment de l'inscription.

Le comparatif entre accueil collectif et

accueil individuel	
LIEU	Lieu adapté et agréé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI)
HORAIRES	Fixes mais souplesse dans le choix des créneaux
ENCADREMENT	Équipe de professionnels diplômés ou qualifiés managés par une directrice
NOMBRE D'ENFANTS	De 15 à 36 enfants
ACTIVITÉS	Programmées dans le projet pédagogique
SOCIALISATION	Un des objectifs de cet accueil
SANTÉ- SÉCURITÉ	 Local sécurisé, aménagement adapté Présence d'une infirmière
ENGAGEMENT	Signature du règlement de fonctionnement et du contrat d'accueil
TARIFS	Réglementés en fonction des revenus et de la composition de la famille
AIDE FINANCIÈRE	> La CAF verse sa participation directement au gestionnaire de la structure

ACCUEIL COLLECTIF

ACCUEIL INDIVIDUEL

Domicile de l'assistant maternel (après accord du service PMI)

Possibilité de souplesse

Un assistant maternel agréé et formé par le Conseil Départemental accueil familial

De 1 à 4 enfants

À la discrétion de l'assistant maternel

Selon le nombre d'enfants accueillis et la fréquentation du Relais Petite Enfance par l'assistant maternel

- > Sécurité du domicile certifié par l'agrément
- > Accueil des enfants malades réai par le contrat d'accueil
- > Administration des médicaments avec ordonnance du médecin
- > Accueil possible des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique

Signature du contrat d'accueil et du contrat de travail

Fixés par l'assistant maternel dans les limites autorisées par la Caf

- > Aide de la CAF versée aux parents
 - > Aide du Conseil Régional
 - > Crédit d'impôt

Les 3 types d'accueil

- △ Accueil régulier
- △ Accueil occasionnel
- ✓ Accueil d'urgence

L'accueil régulier est basé sur le principe de récurrence (par exemple tous les jours ou tous les lundi) et sur une longue période, il est utilisé fréquemment par les parents qui travaillent.

L'accueil occasionnel vous permet de libérer du temps pour des activités de loisirs, des rendez-vous, des démarches administratives. Cet accueil peut durer d'une heure à une journée mais pas de façon régulière.

L'accueil d'urgence est réservé aux parents qui sont confrontés à un événement qu'ils n'ont pas pu anticiper (hospitalisation, convocation par une administration...)



Accueil collectif

La participation familiale est calculée selon le barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en fonction du nombre d'enfants à charge et des revenus du foyer.

Le tarif horaire est calculé comme suit :

Formule : Total de	Total des salaires et revenus bruts annuels				
romoie.		12		– 🔨 Iau	ıx d'effort
Nombre d'enfants	1	2	3	4-5-6-7	8 et plus
Taux d'effort	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%

EXEMPLE:



Une famille avec deux enfants et un revenu mensuel de 2100€, se verra appliquer un tarif horaire de : 2100 x 0.05% = 1.05€

Accueil individuel

L'assistant maternel a la possibilité de fixer un tarif horaire brut de base qui ne peut être inférieur à 0,281 fois le SMIC horaire brut.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou, le cas échéant, la caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) prend en charge : 100% des cotisations sociales dues pour l'assistant(e) maternel(le) et une partie de la rémunération de votre assistant(e) maternel(le): le montant de cette aide dépend de vos revenus, du nombre d'enfants à votre charge et de leur âge : un minimum de 15% de la dépense restera toutefois à votre charge.

Lieu d'animation enfants-parents : soutien à la parentalité

Vous souhaitez faire une activité avec votre enfant ? Vous souhaitez échanger avec d'autres parents ou des professionnels de la petite enfance ?

Le lieu d'animation enfants-parents est ouvert à Arques, à l'Espace Petite Enfance, rue de Sète, le mercredi matin de 9h à 11h sans inscription et gratuitement.



*NB : Ce n'est pas un lieu d'accueil.



La Caf du Pas-de-Calais au service des familles

La Caf du Pas-de-Calais accompagne les moments importants de la vie des familles : naissance, jeunesse, logement, soutien à la parentalité, insertion... La Caf soutient les parents lors de l'arrivée d'un enfant au sein du foyer, en apportant un soutien financier aux familles et aux structures d'accueil et de garde.



VOUS ATTENDEZ UN ENFANT

Préparez l'arrivée de bébé avec les forums naissance

Si vous attendez un enfant, la Caf vous invite à participer à l'un des forums Naissance organisé sur l'Audomarois. Ces temps d'échanges avec des professionnels de la Caf et de la petite enfance vous permettent de découvrir l'ensemble des aides liées à l'arrivée d'un enfant proposées par la Caf et ses partenaires.



PREMIÈRE NAISSANCE, NAISSANCE MULTIPLE

Rencontrez nos travailleurs sociaux

Pas évident pour les futurs parents de préparer une première grossesse ou une naissance multiple! Un travailleur social peut vous accompagner dans vos démarches avec la Caf et nos partenaires. Cette rencontre est aussi l'occasion de vous aider à trouver vos repères et vous soutenir dans votre quotidien de parents. Contactez-nous pour un rendez-vous au 03.21.98.52.66.



LE POINT INFO PETITE ENFANCE

Toute l'information essentielle pour les parents

Le Point Info Petite Enfance vous aide à trouver la solution la plus adaptée pour garder votre enfant, à prendre une décision sur un éventuel congé parental, vous informe sur vos droits aux prestations délivrées par la Caf, vous accompagne dans les démarches à accomplir et vous oriente vers les autres services compétents. Contactez-nous pour un rendez-vous au 03.21.98.52.66.



VOUS ÊTES ENCEINTE ? LA NAISSANCE DE BÉBÉ APPROCHE ?

Déclarez à votre Caf votre grossesse et la naissance de votre enfant via l'Espace Mon Compte sur www.caf.fr ou sur l'application mobile " Caf - Mon Compte", rubrique « Déclarer un changement de situation ». Votre demande sera immédiatement enregistrée.

Pratique : si vous devez envoyer à votre Caf le Cerfa, prenez-le en photo et envoyez-le via l'application Caf - Mon compte!



DES ESPACES DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGES

Toute l'information essentielle pour les parents

La Caf participe au financement des Relais d'Assistants Maternels (RAM) ou Relais petite enfance, des lieux d'échanges et d'information ouverts aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s. Vous y trouverez des informations pratiques sur les modes d'accueil, les assistant(e)s maternel(e)s à proximité, le rôle d'employeur ou encore les aides financières disponibles.



LES SOLUTIONS D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Assistant(e) maternel(le), garde à domicile

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une aide financière versée aux parents jusqu'aux 3 ans de l'enfant et 6 ans pour le Complément de libre choix du Mode de Garde (Cmg). Avec la Paje, la Caf vous aide à financer l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou d'une garde à domicile. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.caf.fr, rubrique «S'informer sur les aides» puis «Petite enfance».



LES SOLUTIONS D'ACCUEIL COLLECTIF Crèches, microcrèches...

De nombreuses crèches reçoivent en direct un financement de la Caf, ce qui vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel. En effet, la Caf soutient financièrement certaines structures d'accueil collectif en leur versant des subventions pour aider à la construction et au fonctionnement de ces établissements. En contrepartie, ces structures d'accueil doivent adapter leurs tarifs en fonction des ressources des familles selon un barème national.



Pour découvrir l'offre de services de votre Caf, rendez-vous sur Caf.fr ou téléchargez l'appli mobile gratuite Caf Mon compte

NOUS RENCONTRER

La Caf du Pas-de-Calais est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 en continu, à Saint-Omer, rue Saint Sépulcre.

Retrouvez la liste de tous les points d'accueil de la Caf du Pas-de-Calais sur www.pas-de-calais.caf.fr



M Pas-de-Calais

Le Département Solidarités

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) accompagne les familles au quotidien

Médecins, sages-femmes, puéricultrices, psychologues, animateurs, vous soutiennent à chaque étape importante de votre grossesse et de la vie de votre enfant (de la naissance à 6 ans).

Vous attendez un enfant

Une sage-femme peut vous accompagner:

- entretien prénatal précoce (4e mois),
- suivi médical de la grossesse,
- informations des futurs parents.



Votre enfant grandit

Le médecin et la puéricultrice participent au suivi médical de votre enfant et vous accompagnent dans les démarches de soins :

- consultations médicales de prévention : évaluation du bon développement de l'enfant, examens médicaux et vaccinations.
- à l'école : bilans de santé à l'âge de 4 ans.

Votre enfant vient de naître

Dès la maternité, nous vous accompagnons pour le bien-être de votre enfant :

- liens parents-enfant,
- allaitement maternel et alimentation.
- développement et épanouissement,
- rythme de vie : sommeil, jeux...
- suivi médical, vaccinations, soins,
- modes d'accueil.



Des consultations près de chez vous ...

Aire-sur-la-Lys, Argues, Blendecques, Enquinlez-Guinegatte, Ecques, Fauguembergues, Racquinghem, Wizernes

Informations et rdy au 03 21 38 11 25

Eperlecques, Longuenesse, Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Saint-Omer

Informations et rdv au 03 21 12 28 30

Vous souhaitez être conseillé(e) en matière de contraception ou bénéficier d'un suivi gynécologique ? Le Centre de Planification ou d'Education Familiale (CPEF) se tient à votre service au 03 21 21 62 33.



Vous attendez un enfant

Ressortissants agricoles, la MSA vous accompagne dans les démarches que vous devez accomplir. Elle vous aide à faire valoir vos droits (prestations familiales, remboursement de soins, etc.).

La MSA vous conseille sur les différents modes de garde existants pour vos enfants et les aides financières auxquelles vous pouvez avoir droit.



 - j'envoie ma déclaration de grossesse à ma MSA avant la 14^{ème} semaine : le volet santé et le volet famille.

7ème et 8ème mois Début du congé maternité

 la durée totale de mon congé maternité est de 16 semaines. J'ai la possibilité de reporter, en fonction de mon état de santé, 3 semaines de mon congé prénatal de maternité après ma date d'accouchement.

Après l'accouchement, j'envoie l'acte de naissance de mon enfant à ma MSA pour lui ouvrir des droits en santé et en famille.

Faire garder bébé

- pour m'aider financièrement si je fais garder bébé (assistante maternelle, crèche ...) je fais une demande de complément de libre choix du mode de garde (CMG) sur mon espace privé.
- je déclare mon assistante maternelle/employée à domicile sur www.pajemploi.urssaf.fr, si c'est le mode de garde que j'ai choisi.

Afin de faciliter **l'accueil de votre premier enfant**, dans le cadre de son action sanitaire et sociale, la MSA vous propose **une aide de 300€**.

Tous mes frais médicaux sont pris en charge à 100% par la MSA du 1er jour du 6ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après la naissance et les frais de santé pour mon bébé sont pris en charge à 100% par la MSA.



MSA Aire sur la Lys
Résidence de l'arsenal, Boulevard de la manutention,
Lundi, Mercredi et vendredi

nord-pasdecalais.msa.fr









